



Le paysage : un décor, un enjeu de société, une question de recherche

Depuis l'émergence de la question environnementale dans les années 1970, la notion de paysage acquiert une importance croissante dans notre société.

Pour le public en général, l'intérêt pour le paysage exprime des attentes vis-à-vis de l'espace et de la nature, en relation avec des pratiques ou manifestations sociales en expansion telles que le tourisme vert, la marche à pied, les mouvements associatifs de protection du paysage... Pour les acteurs publics, la notion de paysage est un moyen d'aborder des problèmes sociaux en vue de les résoudre, particulièrement en milieu urbain. En milieu rural, le paysage devient un bien à gérer dans une perspective de développement territorial. De fait, le paysage est un thème, central ou périphérique, inscrit dans nombre de dispositifs d'intervention publique : Plans de paysage, Chartes de Parcs Naturels Régionaux, mesures agri-environnementales...

QU'EST-CE QUE LE PAYSAGE ?

La Convention européenne du paysage, adoptée en 2000, définit le paysage comme « une portion de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

La question du paysage ne se restreint donc pas à la question des qualités

esthétiques d'un lieu : elle suppose la prise en compte simultanée de la façon dont des groupes sociaux attribuent certaines qualités à un lieu et des relations que ces groupes sociaux entretiennent entre eux et/ou avec d'autres groupes. Ainsi, « le paysage » renvoie aux « aménités », dans les deux sens originels du terme : la qualité d'un lieu, la qualité d'être avec autrui (politesse, convivialité). Considérer le paysage revient à s'intéresser à l'art de vivre ensemble dans des territoires.

LES MONTS D'ARRÉE, UN TERRAIN D'ÉTUDE PRIVILÉGIÉ

Englobés dans l'un des tous premiers parcs naturels régionaux, le Parc Naturel Régional d'Armorique, les Monts d'Arrée sont constitués de grandes étendues de landes et de zones bocagères. Depuis quelques décennies, leurs paysages ont



connu des transformations. Aujourd'hui, pour gérer au mieux ce territoire, les acteurs publics cherchent à concilier les attentes parfois contradictoires des différents acteurs : habitants, touristes, propriétaires fonciers, agriculteurs... Pour les chercheurs, cette question ouvre deux axes de recherche : l'un en sociologie, l'autre en économie.



QUELLES ATTENTES SOCIALES FACE AU PAYSAGE ?

Quelles sont les représentations sociales du paysage, des habitants et des usagers ? Les politiques publiques sont-elles compatibles avec ces attentes ? Afin d'y répondre, deux enquêtes ont été menées, l'une qualitative (entretiens) et l'autre quantitative (questionnaires). Elles mettent en évidence deux clivages majeurs. D'une part, les acteurs institutionnels s'affrontent autour de deux visions des Monts d'Arrée : pour les uns, c'est un espace vacant à boiser ; pour les autres, un paysage ouvert à préserver. D'autre part, les habitants qualifient les Monts d'Arrée de paysage remarquable et varié ; par ailleurs, ils soulignent l'enjeu du maintien de la liberté d'accès à l'espace pour tous, menacé par la tendance des propriétaires forestiers à faire de l'usage des plantations un privilège (ramassage des champignons réservé aux amis...).

QUEL COÛT POUR QUELS BÉNÉFICES ?

Pour l'économiste, l'approche du paysage des Monts d'Arrée est centrée sur une analyse coûts-bénéfices d'une politique publique qui a des implications

sur le paysage. Si l'évaluation des coûts d'une politique publique est assez facilement réalisable, l'évaluation de ses bénéfices pose problème car le paysage relève de la sphère « non-marchande ». Une méthodologie particulière permet d'associer un indicateur monétaire à la satisfaction individuelle retirée des transformations/préservations paysagères. Par extrapolation, l'indicateur peut être calculé pour l'ensemble de la population concernée. Cette estimation peut ensuite être mise en balance avec les coûts de la politique publique.

LE PAYSAGE, UNE PORTE D'ENTRÉE POUR LA GESTION DURABLE DES ESPACES RURAUX

Reflétant les rapports sociaux à l'environnement, le paysage permet d'appréhender les liens entre des échelles d'espace et de temps, des registres de valeurs et de besoins (esthétique/éthique/économique/écologique), la réalité matérielle et les représentations sociales de cette réalité.

La définition des politiques de gestion ou de développement des espaces ruraux suppose aujourd'hui la compréhension de ces liens.

Traiter du paysage ne consiste pas seulement à « créer du décor », mais bien à s'inscrire dans une démarche de développement durable ■



Pour en savoir plus :
www.bordeaux.cemagref.fr/adbx